

DECLARATION SUR L'HONNEUR
Article 272 alinéa 2 du Code Civil

Article 272 alinéa 2 du Code Civil :

« Dans le cadre de la fixation d'une prestation compensatoire, par le Juge ou par les parties dans la convention visée à l'article 278, ou à l'occasion d'une demande de révision, les parties fournissent au juge une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de leurs ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie ».

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Adresse :

CONDITIONS DE VIE (par exemple : existence d'un concubinage, d'un partenaire au PACS ou d'un nouveau conjoint, solidarité familiale pour le logement etc...) :

REVENUS : (Base annuelle)

- salaire :
- pensions :
- retraite :
- rentes temporaires ou viagères :
- bénéfices non commerciaux :
- bénéfices industriels et commerciaux :
- indemnités journalières :
- indemnités chômage :
- primes :
- revenus agricoles :
- revenus mobiliers :
- revenus fonciers :
- autres revenus :
- avantages en nature :

TOTAL DES REVENUS

PRESTATIONS SOCIALES (base mensuelle) : AAH – RMI – API :

-
-
-

CHARGES :

- loyer :
- crédits :
- impôts :
- autres :

PATRIMOINE :

	Patrimoine propre	Patrimoine commun ou indivis (si la liquidation de communauté n'a pas encore été faite)
--	--------------------------	--

	Désignation	Valeur	Date	Désignation	Valeur	Date
Biens immobiliers						
Valeurs mobilières						
Comptes bancaires						

Biens mobiliers (de valeur)						
Voitures						
Autres						

Je soussigné

Né le

A

demeurant

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à _____, le

Signature